

tion, qui n'esta vraiment son ampleur qu'au prochain Congrès national. Je me contenterai de vous donner les conclusions qui furent exposées par le citoyen Marchal, secrétaire du comité du réseau.

— Maintenant, camarades, que vous connaissez les faits, je vous déclare, au nom de la commission exécutive que je pose la question de confiance. Choisissez entre nous et le Guesniste. S'il reste au Syndicat national, c'est nous qui parlons.

L'ordre du jour fut mis aux voix. Il est ainsi conçu :

« Le comité de réseau de l'Etat réprovoque les procédés du camarade Le Guennic, lui-même sur son attitude au meeting de la Bourse du travail et à la commission exécutive que pour ses communications à la presse, de décider de retirer à ce camarade son mandat d'inspecteur du Syndicat national. »

Sur vingt votants, treize se prononcèrent pour la radiation. Il y eut sept abstentions. Aucune voix ne s'éleva contre.

Le citoyen Le Guennic resta donc dans le rang. Il releva les yeux et dit :

« Le comité de réseau de l'Etat ne pouvait faire davantage. »

LES « CONTRÔLEURS DE LA TRACTION »

UNE INNOVATION DE LA COMPAGNIE DU NORD

Le comité de direction de la Compagnie du chemin de fer du Nord a décidé de créer, pour les mécaniciens et chefs mécaniciens, un nouveau grade, celui de « contrôleur de la traction ».

Le contrôleur de la traction est un directeur du service de l'ingénieur en chef de la traction, soit du service central de chaque section de traction.

L'action des contrôleurs de la traction s'étend sur tout le matériel roulant de la traction au service central de la traction ou à toute l'étendue d'une section pour ceux attachés à chaque atelier.

Les contrôleurs de la traction auront dans leur service des fonctions non seulement sur les mécaniciens, mais sur les chefs mécaniciens. Ils accompliront sous la direction de leur chef immédiat, de toutes questions d'ordre général intéressant les conditions du travail des mécaniciens et chauffeurs.

Les nominations suivantes ont été faites pour organiser ce nouveau service : MM. Pauloff, contrôleur principal de la traction ; Lerby, contrôleur principal de la traction ; Lehman et Harlet, contrôleurs de la traction à Flines ; Lefourme, contrôleur de la traction à Amiens ; Moulion, contrôleur de la traction à Terguier.

A l'avenir, les fonctions d'inspecteur continuera à être exercées par les mécaniciens sans distinction qui se seront fait remarquer par leurs aptitudes et leurs bons services.

Au Maroc

LA SITUATION

L'agitation ne fait qu'augmenter parmi les tribus et les attaques contre nos colonies se multiplient.

Il semble que de plus en plus nous allons nous trouver en présence d'une guerre de guérillas, dont on ne peut prévoir la fin. Il est permis de douter que les expéditions qui vont redonner à l'intérieur du pays quelque calme.

Une reconnaissance en bateau à vapeur attaquée

Rabat, 23 mai. — L'escadre de vaisseau de Casablanca, parti pour explorer le Sebou sur une embarcation à vapeur, avec mission de remonter le fleuve le plus haut possible, a atteint soixante kilomètres ; là il rencontra un gros fond d'un mètre et demi de profondeur. L'escadre de Casablanca a subi durant les trois jours de son raid le feu des cavaliers ennemis sur les deux berges.

Le vapeur est criblé de balles ; un marin a été légèrement blessé.

Raisouli devient hostile

El-Ksar, 27 mai. — Raisouli, dont l'attitude était satisfaisante, vient brusquement de devenir hostile à El-Ksar et de mettre à sa place un nommé Ben Sasya, féroce et sanguinaire pour ses précédentes exactions.

D'après certaines informations, Raisouli ferait des démarches auprès des tribus en vue d'une agitation xénophobe.

Au Conseil Municipal de Paris

L'ÉLECTION DU BUREAU

Paris, 29 mai. — Cet après-midi s'est ouverte la séance ordinaire du Conseil municipal. Après le discours d'usage de M. Lamap, doyen d'âge, l'assemblée a procédé au renouvellement de son bureau.

M. Les socialistes, socialistes indépendants et radicaux-socialistes avaient décidé de ne pas présenter de candidat et de ne pas prendre part au vote.

M. Félix Roussel, conseiller réactionnaire du quartier de la Monnaie, a été élu président par 40 voix sur 41 votants.

MM. César Caire et Girou, libéraux également, ont été élus vice-présidents par 40 et 39 voix sur 41 votants.

M. Guesde a été élu syndic par acclamations. Ont été élus secrétaires : MM. Merlin, 41 voix ; Kobaglia, 41 voix ; Guillard, 40 voix ; Rollin, 39 voix.

DANS LA REGION

Assistance Publique

L'Association amicale des fonctionnaires de l'Assistance publique de France a tenu son assemblée générale annuelle, samedi 27 mai, dans la salle des fêtes du Ministère de l'Intérieur, au ministère de l'Intérieur.

Après le discours de bienvenue, ont été tenues le matin et la soirée, des vues intéressantes ont été échangées sur l'application des lois d'Assistance et de protection de l'enfance.

L'Association qui a renouvelé son bureau a élu comme président le docteur Savary de Lille, inspecteur de l'Assistance publique de notre département.

A DOUAI

Les camelots de Loyola en Appel

Lundi à midi et demi, a été appelée devant la Cour de Douai, les camelots Loyola, accusés du 20 avril, lors du départ des bons pères enseignants du Collège Saint-Joseph, à Lille.

Deux adolescents imberbes, Georges Sander et Louis Prévost, âgés de 17 ans, tous deux élèves de l'établissement et fils à papa, avaient protesté, en termes choisis, contre l'expulsion et furent poursuivis pour trompes aux agents.

LE NUMERO UN

Tous deux aussi, devant le Tribunal correctionnel de Lille, où ils avaient comparu le 21 avril, avaient été reconnus coupables mais acquittés comme ayant agi sans discernement.

Le ministère public avait fait appel à minima.

Georges Sander, le numéro un par la taille et le poids, est un jeune homme de 17 ans, originaire de Colson, en Belgique, qui a été condamné par le Tribunal de Douai.

Le conseiller rapporteur, M. Gravel, résumé les faits qui ont servi de base à l'arrestation de la jeunesse et la lecture des déclarations religieuses.

M. Bosquet, président, procéda à un bref interrogatoire.

« Vous avez dit à l'égard de vos deux agents : « Non, j'ai été à la bas les vaches », les jeunes personnes qui avaient ordonné l'expulsion ; puis les agents mais le gouverneur ? »

M. Testarot, excepté général, prononce une réquisitoire court mais vif.

Les faits sont avérés et reconnus. Ils sont regrettables et il est à regret que sur un groupe de bons élèves dans la fleur de la jeunesse, on ait pu commettre de telles fautes.

Quant à la question de discernement, elle est excessivement délicate. La Cour d'appel a dit : « Non, j'ai été à la bas les vaches ».

M. de Prat, avocat, se présente pour les deux gosses.

Il joue de l'ironie. Il fait tenir compte à Sander de sa franchise et aussi des sentiments qui l'ont guidé. Il veut témoigner son attachement à ses malheurs.

M. Testarot, excepté général, prononce une réquisitoire court mais vif.

Les faits sont avérés et reconnus. Ils sont regrettables et il est à regret que sur un groupe de bons élèves dans la fleur de la jeunesse, on ait pu commettre de telles fautes.

Quant à la question de discernement, elle est excessivement délicate. La Cour d'appel a dit : « Non, j'ai été à la bas les vaches ».

M. de Prat, avocat, se présente pour les deux gosses.

Il joue de l'ironie. Il fait tenir compte à Sander de sa franchise et aussi des sentiments qui l'ont guidé. Il veut témoigner son attachement à ses malheurs.

M. Testarot, excepté général, prononce une réquisitoire court mais vif.

Les faits sont avérés et reconnus. Ils sont regrettables et il est à regret que sur un groupe de bons élèves dans la fleur de la jeunesse, on ait pu commettre de telles fautes.

Quant à la question de discernement, elle est excessivement délicate. La Cour d'appel a dit : « Non, j'ai été à la bas les vaches ».

M. de Prat, avocat, se présente pour les deux gosses.

Il joue de l'ironie. Il fait tenir compte à Sander de sa franchise et aussi des sentiments qui l'ont guidé. Il veut témoigner son attachement à ses malheurs.

M. Testarot, excepté général, prononce une réquisitoire court mais vif.

Les faits sont avérés et reconnus. Ils sont regrettables et il est à regret que sur un groupe de bons élèves dans la fleur de la jeunesse, on ait pu commettre de telles fautes.

Quant à la question de discernement, elle est excessivement délicate. La Cour d'appel a dit : « Non, j'ai été à la bas les vaches ».

M. de Prat, avocat, se présente pour les deux gosses.

Il joue de l'ironie. Il fait tenir compte à Sander de sa franchise et aussi des sentiments qui l'ont guidé. Il veut témoigner son attachement à ses malheurs.

M. Testarot, excepté général, prononce une réquisitoire court mais vif.

Les faits sont avérés et reconnus. Ils sont regrettables et il est à regret que sur un groupe de bons élèves dans la fleur de la jeunesse, on ait pu commettre de telles fautes.

Quant à la question de discernement, elle est excessivement délicate. La Cour d'appel a dit : « Non, j'ai été à la bas les vaches ».

M. de Prat, avocat, se présente pour les deux gosses.

Il joue de l'ironie. Il fait tenir compte à Sander de sa franchise et aussi des sentiments qui l'ont guidé. Il veut témoigner son attachement à ses malheurs.

M. Testarot, excepté général, prononce une réquisitoire court mais vif.

Les faits sont avérés et reconnus. Ils sont regrettables et il est à regret que sur un groupe de bons élèves dans la fleur de la jeunesse, on ait pu commettre de telles fautes.

Quant à la question de discernement, elle est excessivement délicate. La Cour d'appel a dit : « Non, j'ai été à la bas les vaches ».

M. de Prat, avocat, se présente pour les deux gosses.

Il joue de l'ironie. Il fait tenir compte à Sander de sa franchise et aussi des sentiments qui l'ont guidé. Il veut témoigner son attachement à ses malheurs.

M. Testarot, excepté général, prononce une réquisitoire court mais vif.

Les faits sont avérés et reconnus. Ils sont regrettables et il est à regret que sur un groupe de bons élèves dans la fleur de la jeunesse, on ait pu commettre de telles fautes.

Quant à la question de discernement, elle est excessivement délicate. La Cour d'appel a dit : « Non, j'ai été à la bas les vaches ».

M. de Prat, avocat, se présente pour les deux gosses.

Il joue de l'ironie. Il fait tenir compte à Sander de sa franchise et aussi des sentiments qui l'ont guidé. Il veut témoigner son attachement à ses malheurs.

M. Testarot, excepté général, prononce une réquisitoire court mais vif.

Les faits sont avérés et reconnus. Ils sont regrettables et il est à regret que sur un groupe de bons élèves dans la fleur de la jeunesse, on ait pu commettre de telles fautes.

Quant à la question de discernement, elle est excessivement délicate. La Cour d'appel a dit : « Non, j'ai été à la bas les vaches ».

A LILLE

LES ROUQUETS DE JESUITIERE HURLERENT LEUR JOIE

Dès qu'à Lille parvint la nouvelle que les deux jésuites inconscients étaient acquittés, les défenseurs du lycée et de l'Etat se sentirent plus à l'aise et ils se mirent à manifester bruyamment, la joie qui les transportait.

Deux quatuorçons de ces zélotes se réunirent donc vers 5 heures de l'après-midi et eurent en hurlant des insanités se rendirent rue Solferino. Mais, par leur malheur, ils se heurtèrent à quelques passants qui leur firent bien sentir que le bon sens pouvait n'admettre pas leurs procédés.

Et la meute de rouquets fit ce qu'elle n'avait qu'à faire, filer sans demander son reste.

A ROUBAIX

Une femme brûlée vive

SON ETAT EST GRAVE

Hier matin, vers 11 heures et demie, Mlle Augustine Meunier, âgée de 63 ans, demeurant au logement n° 10, rue Desbrière, 20, rue Ste-Elisabeth, était occupée à préparer son dîner. Sur le feu se trouvaient des pommes de terre qui cuisaient dans l'eau bouillante.

Mlle Meunier s'étant approchée du poêle pour activer le feu, son tablier s'enflamma et les flammes se communiquèrent à ses vêtements.

Horriblement brûlée, la pauvre femme poussa des cris terribles. Un jeune garçon, Cyr Jouveaux, qui cassait du bois dans la cour, l'entendit, se précipita à son secours et parvint à étouffer le feu.

Un docteur requis vint donner des soins à la brûlée. Il constata des brûlures très graves sur la partie supérieure du corps et la fit admettre à l'hôpital de la Maternité.

A Wattrelos

UN SATYRE

A sa sortie de prison un repris de justice emmène sa jeune niece à Lille et la viole

Félix Perque, âgé de 35 ans, repris de justice dangereux, voleur de profession, sortit, il y a environ trois semaines, d'une prison où il avait fait l'objet de ses exploits.

« Son premier soin fut de se rendre chez sa sœur, à Wattrelos. »

Celui-ci, médiocrement flatté de la présence à sa sœur, lui fit connaître son état de santé et lui dit qu'il avait besoin de quelques sous pour se faire soigner.

« Assisoté pense, aussitôt fait ; à la sortie de la fabrique, il se précipita sur son oncle, qui lui fit un cadeau de 5 francs. »

« Vient avec moi, lui dit-il, je vais à Lille, et te ferai visiter la ville et le château de beaux habits. »

« L'oncle, par la perspective d'une belle robe neuve, la fillelette suivit son oncle, qui la conduisit dans un garni appartenant à un nommé Théophile, 111, rue de Juliers. »

« Le lendemain, l'oncle revint par sonner, puis Félix ferma la porte et, s'adressant à la fillelette, qui demandait à sortir : « Couche-toi, dit-il, tu retourneras chez toi demain. »

« La fillelette, effrayée, se coucha et l'oncle ne tarda pas à la rejoindre entre les draps. »

« Cependant les parents d'Idolée, inquiets de ne pas la voir revenir, partirent pour Wattrelos et trouvèrent un camarade de leur fille qui les renseigna. »

« Elle est à Lille avec son oncle. »

« Présentant un malheur, ils s'agitèrent dans la ville et, après avoir cherché dans les rues, ils trouvèrent l'oncle et la niece au lit. »

« Hélas ! ils arrivèrent trop tard ; l'odieuse satyre avait violé sa niece. »

« Félix Perque fut arrêté par M. Léon Perque, commissaire de Wattrelos, des recherches furent faites par la police de cette ville et la brigade mobile. »

« Elles ne donnèrent aucun résultat. Félix Perque a pris la fuite. »

A Wattrelos

UN SATYRE

A sa sortie de prison un repris de justice emmène sa jeune niece à Lille et la viole

Félix Perque, âgé de 35 ans, repris de justice dangereux, voleur de profession, sortit, il y a environ trois semaines, d'une prison où il avait fait l'objet de ses exploits.

« Son premier soin fut de se rendre chez sa sœur, à Wattrelos. »

Celui-ci, médiocrement flatté de la présence à sa sœur, lui fit connaître son état de santé et lui dit qu'il avait besoin de quelques sous pour se faire soigner.

« Assisoté pense, aussitôt fait ; à la sortie de la fabrique, il se précipita sur son oncle, qui lui fit un cadeau de 5 francs. »

« Vient avec moi, lui dit-il, je vais à Lille, et te ferai visiter la ville et le château de beaux habits. »

« L'oncle, par la perspective d'une belle robe neuve, la fillelette suivit son oncle, qui la conduisit dans un garni appartenant à un nommé Théophile, 111, rue de Juliers. »

« Le lendemain, l'oncle revint par sonner, puis Félix ferma la porte et, s'adressant à la fillelette, qui demandait à sortir : « Couche-toi, dit-il, tu retourneras chez toi demain. »

« La fillelette, effrayée, se coucha et l'oncle ne tarda pas à la rejoindre entre les draps. »

« Cependant les parents d'Idolée, inquiets de ne pas la voir revenir, partirent pour Wattrelos et trouvèrent un camarade de leur fille qui les renseigna. »

« Elle est à Lille avec son oncle. »

« Présentant un malheur, ils s'agitèrent dans la ville et, après avoir cherché dans les rues, ils trouvèrent l'oncle et la niece au lit. »

« Hélas ! ils arrivèrent trop tard ; l'odieuse satyre avait violé sa niece. »

« Félix Perque fut arrêté par M. Léon Perque, commissaire de Wattrelos, des recherches furent faites par la police de cette ville et la brigade mobile. »

« Elles ne donnèrent aucun résultat. Félix Perque a pris la fuite. »

A Wattrelos

UN SATYRE

A sa sortie de prison un repris de justice emmène sa jeune niece à Lille et la viole

Félix Perque, âgé de 35 ans, repris de justice dangereux, voleur de profession, sortit, il y a environ trois semaines, d'une prison où il avait fait l'objet de ses exploits.

« Son premier soin fut de se rendre chez sa sœur, à Wattrelos. »

Celui-ci, médiocrement flatté de la présence à sa sœur, lui fit connaître son état de santé et lui dit qu'il avait besoin de quelques sous pour se faire soigner.

« Assisoté pense, aussitôt fait ; à la sortie de la fabrique, il se précipita sur son oncle, qui lui fit un cadeau de 5 francs. »

« Vient avec moi, lui dit-il, je vais à Lille, et te ferai visiter la ville et le château de beaux habits. »

« L'oncle, par la perspective d'une belle robe neuve, la fillelette suivit son oncle, qui la conduisit dans un garni appartenant à un nommé Théophile, 111, rue de Juliers. »

« Le lendemain, l'oncle revint par sonner, puis Félix ferma la porte et, s'adressant à la fillelette, qui demandait à sortir : « Couche-toi, dit-il, tu retourneras chez toi demain. »

« La fillelette, effrayée, se coucha et l'oncle ne tarda pas à la rejoindre entre les draps. »

« Cependant les parents d'Idolée, inquiets de ne pas la voir revenir, partirent pour Wattrelos et trouvèrent un camarade de leur fille qui les renseigna. »

« Elle est à Lille avec son oncle. »

« Présentant un malheur, ils s'agitèrent dans la ville et, après avoir cherché dans les rues, ils trouvèrent l'oncle et la niece au lit. »

« Hélas ! ils arrivèrent trop tard ; l'odieuse satyre avait violé sa niece. »

« Félix Perque fut arrêté par M. Léon Perque, commissaire de Wattrelos, des recherches furent faites par la police de cette ville et la brigade mobile. »

« Elles ne donnèrent aucun résultat. Félix Perque a pris la fuite. »

A Wattrelos

UN SATYRE

A sa sortie de prison un repris de justice emmène sa jeune niece à Lille et la viole

Félix Perque, âgé de 35 ans, repris de justice dangereux, voleur de profession, sortit, il y a environ trois semaines, d'une prison où il avait fait l'objet de ses exploits.

« Son premier soin fut de se rendre chez sa sœur, à Wattrelos. »

Celui-ci, médiocrement flatté de la présence à sa sœur, lui fit connaître son état de santé et lui dit qu'il avait besoin de quelques sous pour se faire soigner.

« Assisoté pense, aussitôt fait ; à la sortie de la fabrique, il se précipita sur son oncle, qui lui fit un cadeau de 5 francs. »

« Vient avec moi, lui dit-il, je vais à Lille, et te ferai visiter la ville et le château de beaux habits. »

« L'oncle, par la perspective d'une belle robe neuve, la fillelette suivit son oncle, qui la conduisit dans un garni appartenant à un nommé Théophile, 111, rue de Juliers. »

« Le lendemain, l'oncle revint par sonner, puis Félix ferma la porte et, s'adressant à la fillelette, qui demandait à sortir : « Couche-toi, dit-il, tu retourneras chez toi demain. »

« La fillelette, effrayée, se coucha et l'oncle ne tarda pas à la rejoindre entre les draps. »

« Cependant les parents d'Idolée, inquiets de ne pas la voir revenir, partirent pour Wattrelos et trouvèrent un camarade de leur fille qui les renseigna. »

« Elle est à Lille avec son oncle. »

« Présentant un malheur, ils s'agitèrent dans la ville et, après avoir cherché dans les rues, ils trouvèrent l'oncle et la niece au lit. »

« Hélas ! ils arrivèrent trop tard ; l'odieuse satyre avait violé sa niece. »

« Félix Perque fut arrêté par M. Léon Perque, commissaire de Wattrelos, des recherches furent faites par la police de cette ville et la brigade mobile. »

« Elles ne donnèrent aucun résultat. Félix Perque a pris la fuite. »

A Wattrelos

UN SATYRE

A sa sortie de prison un repris de justice emmène sa jeune niece à Lille et la viole

Félix Perque, âgé de 35 ans, repris de justice dangereux, voleur de profession, sortit, il y a environ trois semaines, d'une prison où il avait fait l'objet de ses exploits.

« Son premier soin fut de se rendre chez sa sœur, à Wattrelos. »

Celui-ci, médiocrement flatté de la présence à sa sœur, lui fit connaître son état de santé et lui dit qu'il avait besoin de quelques sous pour se faire soigner.

« Assisoté pense, aussitôt fait ; à la sortie de la fabrique, il se précipita sur son oncle, qui lui fit un cadeau de 5 francs. »

« Vient avec moi, lui dit-il, je vais à Lille, et te ferai visiter la ville et le château de beaux habits. »

« L'oncle, par la perspective d'une belle robe neuve, la fillelette suivit son oncle, qui la conduisit dans un garni appartenant à un nommé Théophile, 111, rue de Juliers. »

« Le lendemain, l'oncle revint par sonner, puis Félix ferma la porte et, s'adressant à la fillelette, qui demandait à sortir : « Couche-toi, dit-il, tu retourneras chez toi demain. »

« La fillelette, effrayée, se coucha et l'oncle ne tarda pas à la rejoindre entre les draps. »

« Cependant les parents d'Idolée, inquiets de ne pas la voir revenir, partirent pour Wattrelos et trouvèrent un camarade de leur fille qui les renseigna. »

« Elle est à Lille avec son oncle. »

« Présentant un malheur, ils s'agitèrent dans la ville et, après avoir cherché dans les rues, ils trouvèrent l'oncle et la niece au lit. »

« Hélas ! ils arrivèrent trop tard ; l'odieuse satyre avait violé sa niece. »

« Félix Perque fut arrêté par M. Léon Perque, commissaire de Wattrelos, des recherches furent faites par la police de cette ville et la brigade mobile. »

« Elles ne donnèrent aucun résultat. Félix Perque a pris la fuite. »

A Wattrelos

UN SATYRE

A sa sortie de prison un repris de justice emmène sa jeune niece à Lille et la viole

Félix Perque, âgé de 35 ans, repris de justice dangereux, voleur de profession, sortit, il y a environ trois semaines, d'une prison où il avait fait l'objet de ses exploits.

« Son premier soin fut de se rendre chez sa sœur, à Wattrelos. »

Celui-ci, médiocrement flatté de la présence à sa sœur, lui fit connaître son état de santé et lui dit qu'il avait besoin de quelques sous pour se faire soigner.

« Assisoté pense, aussitôt fait ; à la sortie de la fabrique, il se précipita sur son oncle, qui lui fit un cadeau de 5 francs. »

« Vient avec moi, lui dit-il, je vais à Lille, et te ferai visiter la ville et le château de beaux habits. »

« L'oncle, par la perspective d'une belle robe neuve, la fillelette suivit son oncle, qui la conduisit dans un garni appartenant à un nommé Théophile, 111, rue de Juliers. »

« Le lendemain, l'oncle revint par sonner, puis Félix ferma la porte et, s'adressant à la fillelette, qui demandait à sortir : « Couche-toi, dit-il, tu retourneras chez toi demain. »

« La fillelette, effrayée, se coucha et l'oncle ne tarda pas à la rejoindre entre les draps. »

« Cependant les parents d'Idolée, inquiets de ne pas la voir revenir, partirent pour Wattrelos et trouvèrent un camarade de leur fille qui les renseigna. »

« Elle est à Lille avec son oncle. »

« Présentant un malheur, ils s'agitèrent dans la ville et, après avoir cherché dans les rues, ils trouvèrent l'oncle et la niece au lit. »

« Hélas ! ils arrivèrent trop tard ; l'odieuse satyre avait violé sa niece. »

« Félix Perque fut arrêté par M. Léon Perque, commissaire de Wattrelos, des recherches furent faites par la police de cette ville et la brigade mobile. »

« Elles ne donnèrent aucun résultat. Félix Perque a pris la fuite. »

A Wattrelos

UN SATYRE

A sa sortie de prison un repris de justice emmène sa jeune niece à Lille et la viole

Félix Perque, âgé de 35 ans, repris de justice dangereux, voleur de profession, sortit, il y a environ trois semaines, d'une prison où il avait fait l'objet de ses exploits.

« Son premier soin fut de se rendre chez sa sœur, à Wattrelos. »

Celui-ci, médiocrement flatté de la présence à sa sœur, lui fit connaître son état de santé et lui dit qu'il avait besoin de quelques sous pour se faire soigner.

« Assisoté pense, aussitôt fait ; à la sortie de la fabrique, il se précipita sur son oncle, qui lui fit un cadeau de 5 francs. »

« Vient avec moi, lui dit-il, je vais à Lille, et te ferai visiter la ville et le château de beaux habits. »

« L'oncle, par la perspective d'une belle robe neuve, la fillelette suivit son oncle, qui la conduisit dans un garni appartenant à un nommé Théophile, 111, rue de Juliers. »

« Le lendemain, l'oncle revint par sonner, puis Félix ferma la porte et, s'adressant à la fillelette, qui demandait à sortir : « Couche-toi, dit-il, tu retourneras chez toi demain. »

« La fillelette, effrayée, se coucha et l'oncle ne tarda pas à la rejoindre entre les draps. »

« Cependant les parents d'Idolée, inquiets de ne pas la voir revenir, partirent pour Wattrelos et trouvèrent un camarade de leur fille qui les renseigna. »

« Elle est à Lille avec son oncle. »

« Présentant un malheur, ils s'agitèrent dans la ville et, après avoir cherché dans les rues, ils trouvèrent l'oncle et la niece au lit. »

« Hélas ! ils arrivèrent trop tard ; l'odieuse satyre avait violé sa niece. »

« Félix Perque fut arrêté par M. Léon Perque, commissaire de Wattrelos, des recherches furent faites par la police de cette ville et la brigade mobile. »

« Elles ne donnèrent aucun résultat. Félix Perque a pris la fuite. »

A Wattrelos

UN SATYRE

A sa sortie de prison un repris de justice emmène sa jeune niece à Lille et la viole

Félix Perque, âgé de 35 ans, repris de justice dangereux, voleur de profession, sortit, il y a environ trois semaines, d'une prison où il avait fait l'objet de ses exploits.

« Son premier soin fut de se rendre chez sa sœur, à Wattrelos. »

Celui-ci, médiocrement flatté de la présence à sa sœur, lui fit connaître son état de santé et lui dit qu'il avait besoin de quelques sous pour se faire soigner.

« Assisoté pense, aussitôt fait ; à la sortie de la fabrique, il se précipita sur son oncle, qui lui fit un cadeau de 5 francs. »

« Vient avec moi, lui dit-il, je vais à Lille, et te ferai visiter la ville et le château de beaux habits. »

« L'oncle, par la perspective d'une belle robe neuve, la fillelette suivit son oncle, qui la conduisit dans un garni appartenant à un nommé Théophile, 111, rue de Juliers. »

« Le lendemain, l'oncle revint par sonner, puis Félix ferma la porte et, s'adressant à la fillelette, qui demandait à sortir : « Couche-toi, dit-il, tu retourneras chez toi demain. »

« La fillelette, effrayée, se coucha et l'oncle ne tarda pas à la rejoindre entre les draps. »

« Cependant les parents d'Idolée, inquiets de ne pas la voir revenir, partirent pour Wattrelos et trouvèrent un camarade de leur fille qui les renseigna. »

« Elle est à Lille avec son oncle. »

« Présentant un malheur, ils s'agitèrent dans la ville et, après avoir cherché dans les rues, ils trouvèrent l'oncle et la niece au lit. »

« Hélas ! ils arrivèrent trop tard ; l'odieuse satyre avait violé sa niece. »

« Félix Perque fut arrêté par M. Léon Perque, commissaire de Wattrelos, des recherches furent faites par la police de cette ville et la brigade mobile. »

« Elles ne donnèrent aucun résultat. Félix Perque a pris la fuite. »

A Wattrelos

UN SATYRE

A sa sortie de prison un repris de justice emmène sa jeune niece à Lille et la viole

Félix Perque, âgé de 35 ans, repris de justice dangereux, voleur de profession, sortit, il y a environ trois semaines, d'une prison où il avait fait l'objet de ses exploits.

« Son premier soin fut de se rendre chez sa sœur, à Wattrelos. »

Celui-ci, médiocrement flatté de la présence à sa sœur, lui fit connaître son état de santé et lui dit qu'il avait besoin de quelques sous pour se faire soigner.

« Assisoté pense, aussitôt fait ; à la sortie de la fabrique, il se précipita sur son oncle, qui lui fit un cadeau de 5 francs. »

« Vient avec moi, lui dit-il, je vais à Lille, et te ferai visiter la ville et le château de beaux habits. »

« L'oncle, par la perspective d'une belle robe neuve, la fillelette suivit son oncle, qui la conduisit dans un garni appartenant à un nommé Théophile, 111, rue de Juliers. »

« Le lendemain, l'oncle revint par sonner, puis Félix ferma la porte et, s'adressant à la fillelette, qui demandait à sortir : « Couche-toi, dit-il, tu retourneras chez toi demain. »

« La fillelette, effrayée, se coucha et l'oncle ne tarda pas à la rejoindre entre les draps. »

« Cependant les parents d'Idolée, inquiets de ne pas la voir revenir, partirent pour Wattrelos et trouvèrent un camarade de leur fille qui les renseigna. »

« Elle est à Lille avec son oncle. »

« Présentant un malheur, ils s'agitèrent dans la ville et, après avoir cherché dans les rues, ils trouvèrent l'oncle et la niece au lit. »

« Hélas ! ils arrivèrent trop tard ; l'odieuse satyre avait violé sa niece. »

« Félix Perque fut arrêté par M. Léon Perque, commissaire de Wattrelos, des recherches furent faites par la police de cette ville et la brigade mobile. »

« Elles ne donnèrent aucun résultat. Félix Perque a pris la fuite. »

La Mortalité

DANS LE Pas-de-Calais

LA SITUATION SANITAIRE EST BONNE — SAUF DE RARES EXCEPTIONS —

DE LA DOCTEUR PETIT, INSPECTEUR DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE

Dans la séance du 2 mai dernier, M. le docteur Petit, inspecteur du service départemental d'hygiène du Pas-de-Calais, donna lecture au Conseil départemental d'hygiène d'un intéressant rapport sur la mortalité moyenne dans le département pendant les années 1907, 1908 et 1909.

M. le docteur Petit a bien voulu nous communiquer ce rapport qui résume la série de ses observations sur les communes du département dans lesquelles, pendant trois années consécutives, le nombre des décès a dépassé le chiffre de la mortalité moyenne de la France. On sait que dans ce cas, au terme de l'année, le 31 décembre 1909, le service départemental d'hygiène procéda à une enquête sur les conditions sanitaires de ces communes.

Or, il résulte des statistiques qu'il pendant la période 1907-1909, 19 communes ont présenté une mortalité supérieure à la moyenne générale de la France.

Ces 19 communes se répartissent ainsi : 5 dans l'arrondissement d'Arras : Martincourt (518 hab.), Ablainzevelles (243 hab.), Saint-Omer (243 hab.), Wambrechies (243 hab.), Hérisprie (223 hab.) ; 7 dans l'arrondissement de Béthune : Givry-Heuzey-Lassus (626 hab.), Hermin (241 hab.), Gouy (290 hab.), Pont-à-Vendin (247 hab.), Saint-Pol (247 hab.), Lillers (222 hab.), Maxinghem (230 hab.) ; 6 dans l'arrondissement de Boulogne : Sangatte (2302 hab.), Les Allennes (1819 hab.), Marck (2900 hab.), St-Martin-Chapel (243 hab.), St-Étienne (243 hab.), Bailleul (243 hab.) ; 5 dans l'arrondissement de Montreuil : Bonnières-Hesmond (243 hab.), Wambrechies (243 hab.), Gouy (290 hab.), Pont-à-Vendin (247 hab.), Saint-Pol (247 hab.) ; 6 dans l'arrondissement de Saint-Omer : Arras (243 hab.), Frenay (243 hab.), Bailleul (243 hab.), Lillers (222 hab.), Maxinghem (230 hab.), Hérisprie (223 hab.) ; 5 dans l'arrondissement de Valenciennes : Valenciennes (243 hab.), Cambrai (243 hab.), Maubeuge (243 hab.), Valenciennes (243 hab.), Valenciennes (243 hab.) ; 5 dans l'arrondissement de Valenciennes : Valenciennes (243 hab.), Cambrai (243 hab.), Maubeuge (243 hab.), Valenciennes (243 hab.), Valenciennes (243 hab.) ; 5 dans l'arrondissement de Valenciennes : Valenciennes (243 hab.), Cambrai (243 hab.), Maubeuge (243 hab.), Valenciennes (243 hab.), Valenciennes (243 hab.) ; 5 dans l'arrondissement de Valenciennes : Valenciennes (243 hab.), Cambrai (243 hab.), Maubeuge (243 hab.), Valenciennes (243 hab